

# ***Projet pédagogique***



## **Accueil de loisirs Périscolaire et Mercredis *Site de Hombourg/Petit-Landau 2021/2022***

## Sommaire

<b>I. Présentation de l'organisateur</b>	
1. Historique	03
2. La SPL	04
3. Territoire d'intervention et contexte local	04
4. Publics visés	05
5. Comités d'usagers	06
6. PEDT et Projet éducatif	07
7. Certification « Quali'loisirs »	09
<b>II. Présentation du site</b>	
1. Historique	10
2. Diagnostic	10
3. Contexte	11
4. Principales missions	11
5. Publics accueillis	11
6. Locaux	12
<b>III. Objectifs</b>	
1. Objectifs généraux	13
2. Objectifs intermédiaires	14
3. Objectifs opérationnels	15
<b>IV. Encadrement</b>	15
<b>V. Fonctionnement / déroulement de l'accueil</b>	
1. Place de l'enfant	19
2. Accueil des enfants en situation de handicap	20
3. Relation avec les familles	21
4. Santé / hygiène	22
5. Activités	22
6. Transport	23
7. Vie quotidienne	23
8. Rythme de la journée (temps d'accueil)	25
<b>VI. Relation avec les partenaires</b>	28
<b>VII. Modalités d'évaluation</b>	28

## **ANNEXES**

- Annexe 1 : Grille tarifaire
- Annexe 2 : Règlement de fonctionnement
- Annexe 3 : Projet de fonctionnement

### **I. Présentation de l'organisateur**

#### **1. Historique**

Le territoire dispose d'une politique enfance et jeunesse depuis novembre 1994, avec la création d'un service jeunesse, géré par le SIVOM Rhin-Sud en partenariat avec la Fédération Départementale des MJC du Haut-Rhin.

Progressivement, des multi-accueils, un relais d'assistantes maternelles et des accueils de loisirs gérés par des associations locales se créent :

- Accueil de loisirs à Hombourg : août 1996, géré par la MJC/MPT de Hombourg
- Accueil de loisirs à Bantzenheim : septembre 1999 (ACL/MJC de Bantzenheim)
- Multi-accueil à Ottmarsheim : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Relais d'assistantes Maternelles : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Accueil de loisirs à Ottmarsheim : septembre 2001 (MJC de Ottmarsheim)
- Accueil de loisirs à Niffer : août 2007 (association « l'île aux enfants »)
- Multi-accueil à Petit-Landau : mars 2014 (association « l'île aux enfants »)

Ces activités enfance et jeunesse sont principalement subventionnées par le SIVOM Rhin-Sud, devenu Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Un contrat temps libre est signé en 1999 entre la CAF du Haut-Rhin et la collectivité territoriale, renforçant le développement de ces activités.

Afin de bénéficier à la fois de l'autonomie et de la souplesse nécessaire à la gestion et à l'organisation des divers champs de compétences (Petite Enfance et Animation), la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud devait se doter d'un outil en capacité de mener un projet cohérent, tout en permettant aux élus d'assurer la gouvernance de ce dernier.

Plusieurs réunions ont permis d'évoquer le choix de créer une société publique locale (SPL), tant avec les représentants des structures associatives qu'avec leurs salarié(e)s.

Le principe de la création de la SPL Enfance et Animation a ainsi été décidé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 09 juillet 2013, dans le but d'assurer la gestion et l'exploitation d'équipements périscolaires, de multi-accueils petite enfance, du relais parents-assistantes maternelles ainsi que de l'animation jeunesse territoriale. Les Communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau sont les six actionnaires de cette SPL, avec la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud comme actionnaire majoritaire.

Le 1er janvier 2017, l'intercommunalité fusionne avec Mulhouse Alsace Agglomération, ce dernier devant de fait l'actionnaire majoritaire de la SPL Enfance et Animation.

## 2. La SPL

L'assemblée générale constitutive de la SPL Enfance et Animation a été réalisée le 29 novembre 2013, durant laquelle les actionnaires ont signé les statuts. Elle a été suivie par le premier conseil d'administration, durant lequel a été élu parmi ses membres :

- Un président : Monsieur Raymond Kastler
- Un directeur général : Monsieur Nicolas Terrasse

Les administrateurs ont en effet fait le choix de dissocier les fonctions de présidence et de direction au sein de la société.

Une SPL est une société de type société anonyme, mais dont le capital est détenu à 100% par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités.

Les SPL sont des sociétés anonymes régies pour l'essentiel par le droit privé. Leurs salariés et leur comptabilité relèvent du droit privé. Elles ont un capital exclusivement public, détenu par au moins deux collectivités locales ou leurs groupements, et se voient attribuer leurs missions sans mise en concurrence. Les SPL ne peuvent intervenir que pour leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires.

Elles complètent la gamme des Entreprises Publiques Locales et permettent aux collectivités locales de disposer d'un nouveau mode d'intervention capable de moderniser la gestion des services publics locaux.

La création et la gestion d'activités touristiques et culturelles entrent dans le périmètre défini par la loi. L'intérêt majeur de la SPL pour les élus est de permettre la coopération territoriale ainsi qu'une maîtrise publique complète, le contrôle sur cet outil devant être analogue à celui effectué sur un service de la collectivité laquelle reste maître de sa compétence en sa qualité d'autorité organisatrice.

Pour vérifier la mise en œuvre des orientations définies par le conseil d'administration et pour favoriser le contrôle de la SPL Enfance et Animation par les communes, un comité technique se réunit régulièrement en étant accompagné par des personnes dont les compétences techniques sont nécessaires à la compréhension des évolutions sociales et territoriales.

La SPL Enfance et Animation en quelques chiffres :

- Une société de plus de 75 salariés.
- Un regroupement de 4 accueils de loisirs, 2 multi-accueils, 1 relais petite enfance et 1 service jeunesse territoriale.
- Des locaux sur plusieurs sites dont la superficie totale est de plus de 3 600 m<sup>2</sup>.

## 3. Territoire d'intervention et contexte local

La SPL Enfance et Animation intervient sur le territoire de ses actionnaires, et plus particulièrement sur les communes de Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé. Les équipements gérés par la SPL Enfance et Animation se situent donc sur ces communes, un territoire plutôt rural.

L'offre existante sur le secteur est rendue accessible aux familles, grâce notamment à la tarification modulée en fonction des revenus et du nombre d'enfants de la famille.

La situation des deux multi-accueils facilite les déplacements pour les familles. Concernant les accueils périscolaires, plus aucun enfant n'est transporté sur le temps méridien : un accueil est assuré sur chaque commune.

Les enfants accueillis sont encadrés par des animateurs formés continuellement, en interne et/ou par des organismes de formation. Des formations qualifiantes et diplômantes.

Un grand nombre d'équipements et de services se trouvent sur le territoire, permettant aux équipements d'optimiser ses moyens :

- Sur Niffer : stade de football, terrain de tennis, club d'aviron.
- Sur Petit-Landau : stades de football, salle polyvalente.
- Sur Hombourg : complexe sportif comprenant un plateau sportif, une salle de musculation et un cours de tennis, golf.
- Sur Ottmarsheim : piscine intercommunale, stade de football, salle polyvalente, salle des fêtes.
- Sur Bantzenheim : salle polyvalente comprenant une salle omnisports, une salle de danse, dojo et salle de quilles, stade de football, cours de tennis, salle de musique, Chalampé, salle polyvalente, plateau sportif avec terrains de rugby et multi-sports.

Equipements culturels :

- MJC sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg et Bantzenheim
- Bibliothèque sur Niffer et Petit-Landau
- Médiathèque sur Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé
- Ludothèque sur Hombourg et Bantzenheim
- Musée de la Moto sur Bantzenheim

Vie économique locale

Plusieurs zones d'activités, commerciales et industrielles sont situées sur le territoire, dont la zone portuaire d'Ottmarsheim, la zone d'activités de Hombourg, etc... Une nouvelle zone d'activités est également en cours d'achèvement sur Bantzenheim.

Des usines sont par ailleurs implantées : d'activités industrielles principalement chimiques, telles que Rhodia, Butachimie, Euroglas, ...

#### 4. Publics visés

La population globale sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé, au dernier recensement du 31/12/2013, se situe à 7 522 habitants (+ 2,27 % par rapport au dernier recensement du 31/12/2011), dont 465 enfants de 0 à 5 ans et 1 154 enfants de 6 à 17 ans soit 1 619 enfants de moins de 18 ans.

Par commune, la répartition en 2015 par tranche d'âge était la suivante :

	Bantzenheim	Chalampé	Hombourg	Niffer	Ottmarsheim	Petit-Landau
<b>&lt; 3 ans (2013-2015)</b>	44	22	55	27	33	36
<b>De 3 à 5 ans (2012-2010)</b>	31	27	60	33	59	38
<b>De 6 à 10 ans (2009-2005)</b>	88	54	106	58	99	65
<b>De 11 à 17 ans (2004-1998)</b>	179	85	116	116	116	72

	Total
<b>&lt; 3 ans (2013-2015)</b>	217
<b>De 3 à 5 ans (2012-2010)</b>	248
<b>De 6 à 10 ans (2009-2005)</b>	470
<b>De 11 à 17 ans (2004-1998)</b>	684

Les deux équipements Petite Enfance sont agréés pour un total de 55 enfants de moins de 3 ans répartis sur Ottmarsheim (35) et Petit-Landau (20). Le nombre de places disponibles paraît insuffisant aujourd'hui.

Les sites périscolaires peuvent accueillir un total de 357 enfants de 3 à 11 ans répartis sur quatre périscolaires, et six lieux sur les temps méridiens : 54 enfants sur Niffer, 120 sur Hombourg, 88 sur Ottmarsheim et 95 sur Bantzenheim.

Le nombre d'enfants accueillis en accueil collectif de mineurs varie en fonction des sites et des périodes.

L'animation jeunesse territoriale propose des activités aux jeunes de 11 à 17 ans tout au long de l'année en soirée et/ou mercredi (activités de proximité), ainsi que durant les vacances scolaires.

##### 5. Comités d'usagers

La SPL Enfance et Animation s'est dotée d'un outil essentiel : les comités d'usagers.

Les objectifs de ces comités sont de permettre

- d'exprimer les besoins des usagers,
- d'émettre des avis sur le fonctionnement et l'organisation
- et d'accompagner le responsable de la structure dans ses missions en direction des usagers.

Dans chaque structure a ainsi été mis en place un comité d'usagers qui se réunit chaque trimestre. Il est élu pour une année scolaire.

Une réunion plénière réunissant l'ensemble des comités d'usagers est organisée chaque année.

## 6. PEDT et Projet éducatif

Essentiels et indispensables, le projet éducatif de territoire (PEDT) et le projet éducatif sont deux outils pédagogiques et d'informations destinés à tous les acteurs des différents temps afin d'offrir un accueil de qualité et sécurisé aux enfants et adolescents. Ces outils traduisent l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Ils définissent le sens des actions à mener, et fixent les orientations et les moyens à mobiliser.

### Projet éducatif de territoire

Le projet éducatif de territoire formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Les orientations prioritaires du PEDT se déclinent à travers les points suivants :

- ⇒ Développer le partenariat éducatif
  - Favoriser la cohérence éducative et renforcer la coopération éducative
  - Permettre l'implication des parents et renforcer leurs rôles éducatifs
- ⇒ Enrichir l'ouverture d'esprit par la pratique artistique et culturelle
  - Favoriser l'offre culturelle et permettre l'expression artistique
  - Favoriser la confiance et la valorisation des capacités et la créativité chez les enfants
- ⇒ Eduquer à la citoyenneté et à la solidarité
  - Sensibiliser à l'environnement et aux gestes qui sauvent
  - Donner sens au fonctionnement démocratique et faciliter la compréhension des institutions

Le temps des activités périscolaires a vocation à favoriser la coopération éducative des divers partenaires qui concourent à la réussite des enfants.

C'est également en ce sens que tous les partenaires ont vocation à participer à la gouvernance des propositions émises, notamment en termes de coéducation et dans la reconnaissance partagée des compétences et missions des partenaires.

### Projet éducatif

Le projet éducatif est une obligation législative (L 227-4) et réglementaire (R 227-23 à 26) du Code de l'Action Sociale et des Familles. « *Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils déclarés* » (CASF art R 227-24).

Il traduit les engagements de l'organisateur en matière de visée éducative. Il prend en compte dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Elaboré par

l'organisateur (les élus et administrateurs de la structure) à partir d'un diagnostic partagé, le projet éducatif répond à des besoins repérés.

Le projet éducatif propose quatre intentions éducatives cohérentes avec les réalités du terrain et adaptées au public accueilli, déclinées en objectifs généraux. Ces derniers permettent aux différents accueils gérés par la SPL Enfance et Animation d'opérationnaliser les intentions éducatives.

⇒ **Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant**

*Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte. Accompagner chaque enfant durant cette période d'évolution et de construction permet d'aider l'enfant à grandir, et d'assurer un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs.*

- Proposer, en toute sécurité, un mode de garde de qualité, un temps de détente et une coupure par rapport au temps scolaire
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs, de vacances, de plaisir
- Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes
- Ouvrir l'enfant sur son environnement naturel et l'encourager à son respect

⇒ **Développer l'autonomie et la responsabilisation**

*Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future. Ainsi construire l'autonomie de l'enfant, c'est l'amener à se détacher progressivement de l'adulte ou de ses pairs pour réaliser seul le plus grand nombre d'actions.*

- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, prise de responsabilité...)
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix, de se dépasser
- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie
- Favoriser la créativité de l'enfant

⇒ **Assurer la coéducation**

*Même si les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant, son éducation est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire à la mission éducative des familles et de l'école.*

- Favoriser les liens intergénérationnels
- Favoriser les rencontres avec des personnes extérieures : artistes, associations, personnes âgées, sportifs...
- Créer des liens avec les principaux acteurs entourant l'enfant

⇒ **Consolider l'apprentissage de la vie en collectivité et la socialisation**

*Vivre en collectivité, c'est s'enrichir au contact des autres et de l'environnement. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent.*

- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité : respect des différences, du bien-être des autres, de l'autorité et des règles de vie
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité filles-garçons et les passerelles entre tranches d'âge
- Favoriser les échanges et les expériences entre les enfants

## 7. Certification « Quali'loisirs »

Les quatre accueils de loisirs gérés par la SPL Enfance et Animation sont certifiés « Quali'loisirs » depuis décembre 2017.

L'engagement dans une démarche qualité est un signe de qualité pour les professionnels et un gage de confiance pour les usagers.

Cette certification d'engagements de service, décernée par l'AFNOR, porte sur la qualité des méthodes pédagogiques, la prise en charge de l'enfant et la relation avec ses parents. Elle garantit que les sites d'accueils de loisirs respectent plus d'une vingtaine d'engagements regroupés selon 8 items :

### **ACCUEIL ET QUALITE RELATIONNELLE**

- 1.1 Nous favorisons un accueil bienveillant et l'épanouissement personnel des enfants.
- 1.2 Nous apportons une attention individuelle, respectons et valorisons les différences.
- 1.3 Nous accueillons et informons les parents de façon chaleureuse et organisée.

### **PREVENTION ET SECURITE**

- 2.1 Nos équipes d'animation garantissent la sécurité des enfants.
- 2.2 Notre fonctionnement prévient les risques tout au long de la journée.
- 2.3 Notre organisation s'adapte aux besoins spécifiques de chaque enfant.

### **PROJET PEDAGOGIQUE ET ACTIVITES**

- 3.1 Nous favorisons la découverte et la créativité, l'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité, avec des approches ludiques et éducatives.
- 3.2 Nous élaborons en équipe un projet pédagogique en lien avec le Projet Éducatif Territorial et le contexte local.
- 3.3 Les activités sont diversifiées éveillent vers de nouveaux centres d'intérêts.

### **VIE LOCALE, ENVIRONNEMENT, CULTURE ET PATRIMOINE**

- 4.1 Nous inscrivons nos actions dans la vie de la Cité.
- 4.2 Nous sommes force de propositions et d'initiatives au niveau de l'animation de la vie locale.
- 4.3 Nous favorisons l'éducation en plein air, la découverte et la protection de l'environnement, de la nature et du patrimoine.

### **LOCAUX**

- 5.1 Nos structures sont aménagées en espace chaleureux, permettant de gérer le collectif et l'individuel.
- 5.2 Nous veillons à l'hygiène, l'entretien des locaux et la sécurisation des espaces.
- 5.3 Nous organisons un espace d'accueil documenté.

### **EQUIPE D'ENCADREMENT**

- 6.1 Nous veillons à l'efficacité et au dynamisme de nos équipes.
- 6.2 Nous veillons aux compétences des équipes d'animation par la formation et un accompagnement permanent.
- 6.3 Nous favorisons les initiatives et le sens des responsabilités de nos équipes.

### **RELATION AVEC LES FAMILLES**

- 7.1 Nous favorisons les échanges avec les parents.
- 7.2 Nous recueillons l'expression de la satisfaction des familles.
- 7.3 Nous impliquons les parents dans la vie du centre.

## COMMUNICATION

8.1 Nous valorisons la vie de l'accueil de loisirs, auprès des familles, grâce à des outils de communication diversifiés.

8.2 Nous informons régulièrement la commune et les partenaires de la vie du centre.

8.3 Nous améliorons la qualité des actions grâce aux outils et ressources du réseau.

## II. Présentation du site

### 1. Historique

L'accueil de loisirs à Hombourg a vu le jour en 1996 pour répondre au besoin de garde des familles. L'accueil s'effectuait le matin, le midi et le soir après l'école pour une vingtaine d'enfants et était géré par la MJC-MPT de Hombourg.

L'accueil des enfants s'est fait dans les locaux de la MJC/MPT jusqu'en janvier 2013 où les enfants ont pu intégrer le nouveau bâtiment périscolaire situé 15 rue du 5<sup>ème</sup> RSM.

En effet, chaque année la demande augmente : d'un agrément de 35 enfants en 2009, il passe à 75 en 2013.

A la rentrée 2012, la MJC/MPT reprend la gestion du périscolaire de la commune de Petit-Landau jusque-là géré par le périscolaire de Niffer (association l'Île aux enfants). En effet, la demande sur Petit-Landau augmentant également, le périscolaire de Niffer n'était plus en capacité d'accueillir les enfants sur leur site.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le périscolaire est repris par la SPLEA.

### 2. Diagnostic

L'accueil de loisirs de Hombourg se situe dans une commune dynamique qui compte 1362 habitants (population légale INSEE au 1<sup>er</sup>/01/2019). Château, golf, sentier pieds nus, parcours vitae, complexe sportif, pumtrack, pistes cyclables, forêt de la Hardt et sa cascade à proximité, ce village propose des loisirs extérieurs afin de s'aérer le corps et l'esprit.

C'est un village convivial qui abrite plusieurs associations très actives.

Au centre du village, se situent l'école maternelle et élémentaire, à 10 minutes à pied de l'accueil de loisirs.

Quatre kilomètres séparent Hombourg de Petit-Landau, commune de 828 habitants (chiffre de 2017).

Cette année, 157 enfants sont scolarisés à Hombourg et 67 sur Petit-Landau, à savoir :

- Hombourg/maternels : 70 élèves dont 39 inscrits en périscolaire
- Hombourg/élémentaires : 87 élèves dont 56 inscrits en périscolaire
- Petit-Landau/maternels : 17 élèves dont 3 inscrits en périscolaire
- Petit-Landau/élémentaires : 50 élèves dont 40 inscrits en périscolaire

155 enfants au total ont un dossier d'inscription au périscolaire de Hombourg/Petit-Landau.

Nouveauté pour 2021/2022 : les enfants de l'école maternelle de Petit-Landau sont pris en charge par l'accueil de loisirs de Niffer le midi et le soir.

Le matin, ils sont pris en charge par notre service. Ce choix a été fait afin de répondre aux besoins des plus petits, avec un lieu et du matériel adapté à leur âge. Cela a également permis de répondre à la forte demande de garde des familles dont les enfants fréquentent l'école élémentaire.

### 3. Contexte

Pour la rentrée 2021/22, le périscolaire est ouvert le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi aux créneaux suivants :

- Le matin : de 7h à 8h
- Le midi : de 11h30 à 13h30
- Le soir : de 16h à 18h30

Le mercredi, le site ouvert en continu de 7h à 18h30.

Durant les vacances scolaires, le site de Hombourg est ouvert en alternance avec le site d'Ottmarsheim selon un planning déterminé à l'avance, sur les mêmes créneaux horaires que le mercredi (sauf exception).

### 4. Principales missions

- Offrir aux enfants un cadre de vie convivial et chaleureux
- Adapter au mieux le rythme du périscolaire à celui de chaque enfant
- Développer des autonomies distinctes
- Favoriser l'éveil créatif, la sensibilité artistique ainsi que l'imagination
- Développer certaines relations entre enfants comme la coopération, l'entraide, le respect, travailler avec eux sur les interactions sociales
- Donner à l'enfant la possibilité d'être entendu, reconnaître ses besoins affectifs et sécuritaires
- Mettre en valeur les savoirs faire et être de l'enfant

### 5. Publics accueillis

Pour l'année scolaire 2021/22, le site de Hombourg a un agrément de :

- Le matin : 11 enfants
- Le midi : 120 enfants (soit 82 enfants à Hombourg et 38 à Petit-Landau)
- Le soir : 54 enfants
- Le mercredi : 29 enfants

Nous accueillons les enfants à partir de 2 ans et demi, dès lors qu'ils sont scolarisés, et ce jusqu'à 12 ans.

Le périscolaire s'adresse essentiellement aux enfants scolarisés sur la commune de Hombourg et Petit-Landau.

Hombourg est, depuis la rentrée 2017, le pôle bilingue, ainsi les familles de Petit-Landau et Niffer qui souhaitent que leurs enfants s'inscrivent dans un parcours bilingue sont scolarisés à Hombourg.

## 6. Locaux

Le bâtiment périscolaire se situe à la sortie du village (dans la direction de Petit-Landau) en face du complexe sportif Gilbert Rusch et à côté de la MJC-MPT et de la salle des fêtes.

C'est un bâtiment plain-pied de 625m<sup>2</sup> qui comprend :

### Pour les enfants :

- **Un sas d'entrée**
- **Un hall d'entrée** où se situe la borne d'accueil. Chaque matin et chaque soir, un animateur est présent afin d'y accueillir les parents. C'est un lieu spacieux où se trouve un panneau d'affichage, un présentoir de diverses documentations, des rangées de crochets avec étiquettes nominatives pour chaque enfant. De grands arbres décorent ce hall et les enfants peuvent s'installer autour. Dans cette période de crise sanitaire, les parents sont invités à rester uniquement dans le sas d'accueil, une seule personne à la fois.
- **2 espaces sanitaires** : 5 toilettes dont 1 pour les maternels chez les filles et 3 toilettes et 3 urinoirs chez les garçons. Une douche est également disponible dans cet espace en cas d'incident. Deux toilettes pour personne à mobilité réduite sont également à disposition dans les deux sanitaires. Différentes tailles de vasques favorisent l'autonomie pour le lavage des mains.
- **La salle de restauration** a une capacité maximale de 72 places assises. C'est un espace convivial avec mobilier adapté à la taille des enfants. Une cuisine pédagogique adaptée aux enfants est disponible dans ce lieu et permet de cuisiner aux côtés des animateurs. Cette salle est utilisée le midi pour le repas des maternels et pour le goûter du soir.
- **5 salles d'activités** qui ont chacune leur spécificité :
  - ▶ **La salle « Elmer »** : salle dédiée à l'espace de restauration pour les élémentaires (en deux services : CP/CE1 puis les CE2/CM1/CM2) le temps du midi. Le soir, la salle est utilisée pour les activités manuelles et les jeux de société.
  - ▶ **La salle « Jean DUBUFFET »** : salle mise à disposition pour les 6/11 ans qui fait office de salle de regroupement, et où se trouve les jeux de construction, les dessins.
  - ▶ **La salle « Frida KAHLO »** : espace des PS/MS pour les jeux d'imitation, de construction et les activités manuelles
  - ▶ **La salle « Piet MONDRIAN »** : espace des GS pour les jeux d'imitation, de construction et les activités manuelles
  - ▶ **La salle « La Pieuvre »** : salle de repos et/ou de sieste le mercredi.
  - ▶ **La salle « Giuseppe Arcimboldo »** : espace de restauration pour les maternels.

Deux salles sont séparées par une cloison amovible. En cas d'événements exceptionnels, il est possible d'ouvrir cette cloison pour agrandir l'espace.

Toutes les salles sont renommées afin d'être facilement identifiables par les enfants.

- En extérieur : un box de rangement consacré aux jeux extérieurs, au matériel sportif, de jardinage.

Pour les salariés :

Les lieux à destination des salariés et/ou dangereux pour les enfants sont signaler par des smileys.

- Les sanitaires adultes
- La buanderie où sont installés le lave-linge et le sèche-linge, le stock des produits d'entretien et le matériel de nettoyage
- Les vestiaires adultes où se trouvent des vestiaires métalliques au nom des salariés.
- Une cuisine en deux zones (sale et propre), carrelée et munie de meubles et appareil en inox, un lave-vaisselle ainsi que deux fours pour les remises en températures. Un accès donne sur l'extérieur pour la livraison des denrées par le traiteur ainsi qu'à un local poubelle.
- La salle de pause des salariés
- Le bureau de la directrice adjointe et de la secrétaire muni du TPE pour paiement par carte bancaire
- Le bureau de la directrice

Depuis septembre 2018, afin d'accueillir au mieux les enfants sur le temps méridien, une salle de la MJC/MPT de Hombourg est disponible pour les CM1/CM2. Les enfants s'y rendent avant le repas. Cette salle a été aménagée avec des tables, chaises et canapés. Sono, activités manuelles, baby-foot sont disponibles pour les 9/11 ans, qui avaient fait la demande d'un espace réservé aux plus grands. Actuellement, les protocoles sanitaires en vigueur ne permettent pas d'y accéder.

### III. Les objectifs généraux, intermédiaires et opérationnels

Les objectifs ont été réfléchis en équipe, par groupe de référence.

#### 1. DEVELOPPER L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILISATION

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à l'enfant d'évoluer dans un contexte sécurisé, sécurisant et rassurant</li> <li>- Gagner en autonomie dans les gestes de la vie quotidienne</li> <li>- Favoriser l'épanouissement physique et psychologique</li> <li>- Favoriser les prises d'initiative afin que l'enfant acquière et développe sa confiance en lui</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'équiper de matériel adapté</li> <li>- Avoir des animateurs référents</li> <li>- Mettre en place des rituels notamment avec les maternels</li> <li>- Accompagner les enfants sur le temps du repas</li> <li>- Tendre vers une autonomie aux toilettes</li> <li>- Varier activités sportives et culturelles</li> <li>- Laisser le choix dans les activités</li> </ul>
<b>Moyens</b>	

- Autonomie à table, mise en place de chefs de table (sous réserve des protocoles sanitaires en cours)
- Organisation de la vie quotidienne par groupe d'âge
- Accompagnement des enfants dans la gestion de leurs affaires (casiers avec photos, noms, ...)
- ...

## 2. DEVELOPPER LA SOLIDARITE ET L'ENTRAIDE, LE RESPECT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la socialisation</li> <li>- Donner aux enfants des moyens de prendre des initiatives et des décisions</li> <li>- Etablir des règles de vie par une approche ludique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer tous les enfants dans les activités</li> <li>- Lutter contre l'isolement</li> <li>- Mise en place d'activités en groupe qui nécessite la coopération</li> <li>- Proposer une réalisation collective</li> <li>- Libre choix de participer à l'activité</li> <li>- Possibilité pour chacun de s'isoler ou de solliciter une oreille attentive</li> </ul>
Moyens	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forum et temps de parole avec les animateurs référents</li> <li>- Mise en place d'un labo philo, lieu d'échanges et de partage entre enfants (CE2/CM1/CM2)</li> <li>- ...</li> </ul>	

## 3. SENSIBILISER A L'IMPORTANCE D'UNE ALIMENTATION DIVERSIFIEE

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaître et différencier les aliments</li> <li>- Sensibiliser à la saisonnalité des aliments</li> <li>- Faire prendre conscience de l'importance de l'équilibre alimentaire</li> <li>- Lutter contre le gaspillage alimentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les enfants à goûter</li> <li>- S'appuyer sur des supports ludiques</li> <li>- Mettre en place des temps d'échange autour du repas</li> </ul>
Moyens	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation autour de livres jeunesse</li> <li>- Proposer des ateliers autour du goût et de l'équilibre nutritionnel</li> <li>- Proposer un goûter maison chaque semaine</li> <li>- ...</li> </ul>	

#### 4. APPRENDRE A L'ENFANT A RESPECTER SON ENVIRONNEMENT

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"><li>- Sensibiliser les enfants à l'éco-responsabilité et l'écocitoyenneté</li><li>- Sensibiliser au gaspillage alimentaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Aborder les notions de tri</li><li>- Apprendre à éviter le gaspillage</li></ul>
Moyens	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en place des poubelles de tri</li><li>- Utilisation de serviettes en tissu et de gobelets réutilisables</li><li>- Solliciter les partenaires et familles afin de récupérer du matériel (recyclage, livres, jeux...), pour qu'il retrouve une seconde vie dans la structure</li><li>- Mise en place d'une bassine à déchets par table afin d'évaluer le volume des déchets après une repas</li><li>- ...</li></ul>	

#### 5. PERMETTRE A L'ENFANT DE VIVRE UN TEMPS DE DETENTE (MERCREDI)

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"><li>- Garantir une souplesse dans le rythme de la journée</li><li>- Veiller à la variété des activités proposées</li><li>- Respecter le droit de ne rien faire</li><li>- Proposer des temps de détente même pour les plus grands</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prendre le temps de vivre pleinement une journée ludique</li></ul>
Moyens	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Proposer un temps de sieste pour les maternels et un temps calme après le repas pour les élémentaires</li><li>- Alternance temps de jeux/temps de repos</li><li>- Créer des espaces différents par groupe d'âge</li></ul>	

#### IV. Encadrement

L'équipe permanente du périscolaire est composée de 17 personnes.

##### 11 animateurs :

- BLUM Hélène (BAFA, SST, Habilitation électrique)
- BROSSAY Catherine (BAFA, PSC1)
- EL BASRI Céline (BAFA, PSC1, stagiaire BAFD)
- HARNIST Margot (BAFA, PSC1)
- LACOUR Marie (BAFA, PSC1)

- RAPENNE Patricia (BAFA, PSC1)
- MISLIN Ophélie (BAFA, CAP Petite Enfance, PSC1)
- PFEIFFER Anne-Sophie (PSC1)
- HMIMOU Kenza, aide animatrice
- FOERNBACHER Lola, aide animatrice

3 agents de service :

Hombourg :

- GUERRET Joëlle (HACCP, PSC1)
- JAFFRE Sylvia (HACCP, PSC1)

Petit-Landau :

- MARTIN Annick (HACCP, PSC1)

1 directrice adjointe :

- FOERNBACHER Charline (BAFA, CQP Animation Périscolaire, PSC1, SST)

1 directrice :

- AUBRY Marie-Gaëlle (BAFA, BAFA, Stagiaire DEJEPS, PSC1, SST)

1 secrétaire/responsable service achats (à mi-temps, mise à disposition par la MJC de Hombourg) :

- MUDARRA Alice

Les missions des différents membres du personnel sont les suivantes :

*L'animateur :*

- Répondre aux besoins des enfants, identifier son public
- Assurer une sécurité physique et affective
- Adopter un langage et une tenue respectueux des situations et des personnes
- Être à l'écoute, disponible, bienveillant, observer et réagir
- Donner vie à un groupe
- Créer une ambiance conviviale afin d'avoir un comportement modélisable
- Être exemplaire concernant les valeurs éducatives qui sont promues
- Accompagner la parentalité
- Être référent dans l'accompagnement d'un stagiaire
- Articuler son travail sur des méthodes pédagogiques précises
- Initier et ouvrir les enfants à des activités variées
- Construire et mener des projets d'animation avec les enfants

- Communiquer et transmettre les informations
- Faire rêver...

*La directrice et son adjointe :*

- Mettre en place des conditions d'accueil favorables à l'épanouissement des enfants
- Garantir la cohérence entre le fonctionnement de la structure et le projet éducatif et pédagogique
- Faire respecter le règlement intérieur
- Accompagner, soutenir et cadrer le travail de l'équipe d'animation
- Ecouter et entendre les différents acteurs concernés par la structure
- Assurer le lien entre la société gestionnaire et la structure périscolaire
- Favoriser l'aide à la parentalité
- Assurer la formation des stagiaires
- Se porter responsable du travail et des actions entreprises par l'ensemble de l'équipe d'animation
- Gérer le travail de l'équipe de service
- Mettre en réseau la structure et les différents acteurs des communes et de la communauté des communes

*La secrétaire :*

- Réaliser des activités d'accueil
- Assurer les tâches liées à la comptabilité, la facturation et les paiements
- Assurer le secrétariat et la gestion administrative

*Les agents de service :*

- Assurer l'entretien et le rangement des locaux
- Prévenir les anomalies courantes
- Veiller au respect des normes HACCP
- Se charger de la réception des aliments, remise en température, mise en plat (tout en respectant les protocoles)
- Participer au respect des lieux
- Assurer un accompagnement éducatif lors des repas

Toutes les personnes intervenant auprès des enfants sont garantes d'une **relation éducative**. Cela se définit par un lien de dépendance et d'influence réciproque qui permet d'assurer la formation et le développement des êtres humains.

Dans un cadre familial, la relation éducative entre parents et enfants transmet les modèles de comportement, de façon de faire, de sentir, d'agir qui marquent le devenir de tout être humain dans son histoire personnelle.

Dans le cadre social, la relation éducative entre un enfant et un éducateur de métier modèle le développement de l'être humain selon les valeurs et idéaux collectifs de la société.

Afin d'accueillir au mieux ces stagiaires, un travail sur le rôle de formateur a été nécessaire. En effet, même dans le cadre d'un simple stage de découverte, il est important de pouvoir mettre en œuvre des outils et attitudes appropriés afin de garantir le meilleur accompagnement possible. Cela demande du temps et de l'énergie pour les deux parties (stagiaires + formateurs). Le formateur va être amené à analyser sa pratique voire à la requestionner.

#### *Rôle du formateur :*

- Accueillir le stagiaire et lui donner les moyens de réussir ses missions
- Suivre les projets de stage et actions éducatives
- Evaluer le stagiaire, ses compétences et acquis
- Rencontrer le formateur école
- Favoriser son intégration au sein de l'équipe ainsi qu'auprès des enfants
- Assurer un suivi régulier, évaluer la qualité du travail effectué
- Mettre en confiance le stagiaire par son écoute et sa disponibilité
- S'autoriser à sortir de la routine, à bousculer les temps d'accueil
- Rassurer et encourager le stagiaire sur ses capacités
- Conseiller le stagiaire sur son projet professionnel

Plusieurs fois dans l'année, la structure accueille des jeunes pour des stages de découverte (3<sup>ème</sup>) ou pour des stages spécifiques (type BAC Pro Accompagnement Soins et Services à la personne). Ces jeunes sont présents pour des périodes entre 1 et 3 semaines et sont suivis par un tuteur au sein de la structure.

## V. Fonctionnement/déroulement de l'accueil

### 1. Place de l'enfant

Parce que l'accueil en collectivité est un mode de garde courant à l'heure actuelle et tout comme l'école qui a un fonctionnement particulier et des règles précises, il en va de même pour les structures d'accueil collectif, qui pour favoriser un moment adapté et sécurisant, doit mettre en place des règles de vie, tout en mettant en avant le rythme de l'enfant et de sa place au sein du mode de garde.

Chaque individu, enfant, de 3 ans jusqu'à ses 11 ans, doit pouvoir « trouver » sa place dans ce nouvel espace, être entendu, être respecté.

Chaque personnel fera en sorte d'être à l'écoute de l'enfant, de garantir sa sécurité, de le respecter, d'employer des mots simples et de faire en sorte que son langage soit approprié.

Notre objectif principal est de faire en sorte que leur vie quotidienne soit la plus enrichissante possible. Nous mettons tout en œuvre pour accueillir les enfants dans un environnement sain, stable, affectueux et stimulant. L'accueil de loisirs, lieu d'éveil, de curiosité, de stimulation a pour but d'aider l'enfant à s'épanouir et de permettre un développement harmonieux sur les plans physique, affectif et intellectuel. A travers la vie collective, il favorise la socialisation de l'enfant tout en développant son individualité et sa personnalité.

#### *L'accueil individuel*

Si notre travail repose essentiellement sur l'accueil et l'animation de groupe, nous accompagnons également les enfants individuellement.

Sur les 120 enfants accueillis sur notre site, il est compliqué de mettre en place un véritable suivi du développement de chacun. Cependant, nous réalisons un accompagnement spécifique, dans la mesure du possible, concernant les enfants qui sont en attente, qui ont des besoins ou des manques qui attirent notre attention.

La conduite de ce travail s'appuie sur la concertation et les observations de l'ensemble de l'équipe d'animation. Les échanges de pratique avec l'association APPUIS aident également à prendre du recul, en équipe.

Cet accompagnement se fait beaucoup par de l'écoute active et passive, par de la parole en groupe ou de l'éveil à travers des histoires.

Il est important de rappeler que ce travail est avant tout un travail sur un comportement social et non psychologique.

Nous ne théorisons pas les comportements des enfants. L'accompagnement du développement de l'enfant se fait à travers l'intérêt que nous leur portons.

## 2. Accueil des enfants en situation de handicap

« L'accès aux services ouverts à l'ensemble de la population est un droit fondamental pour les personnes en situation de handicap... Ainsi l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil ou de loisirs, est un droit fondamental, affirmé par l'ensemble des textes en vigueur. Ce droit se base sur :

- La Convention sur les Droits des Personnes Handicapées, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le 13 décembre 2006
- La Convention Internationale des Droits de l'enfant, adopté par l'ONU le 20 novembre 1989
- la loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, la notion d'intégration sociale était déjà mentionnée.
- la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectifs, sans discrimination d'aucune sorte, quel que soit la nature du handicap et des difficultés qui en découlent, ne se présente pas comme une « option facultative » ou le fruit d'une volonté individuelle, mais bien comme un droit fondamental et une obligation nationale.

**... sans caractère contraignant :**

Cependant, aucun texte n'impose ce principe comme une obligation d'accueil aux organismes gestionnaires.

Cette absence de caractère contraignant vient du fait que mettre en place ces mêmes services est facultatif pour les collectivités locales (contrairement à l'obligation scolaire). Si elles peuvent s'en donner la compétence, les communes et communautés de communes organisatrices de structures d'accueil de la petite enfance ou d'accueils périscolaire ou extrascolaire ne sont, en aucun cas, tenues à une obligation de résultat en la matière. »

*Cf. site « enfant-différent.org »*

Dans le cadre de nos accueils périscolaires et extrascolaires, nous pouvons accueillir des enfants en situation de handicap.

Plusieurs membres de l'équipe éducative ont été formés afin de répondre au mieux aux spécificités et besoins dans le cadre de ces accueils.

De plus, un partenariat avec l'Association « Enfance Plurielle 68 » (centre de ressources pour l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les établissements et lieux d'accueil collectif de droit commun) a été mis en place.

Lorsque nous accueillons des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique, une personne de l'équipe éducative est nommée comme référent et se charge du lien entre les différents partenaires (familles, corps médical...).

Un PAI (Projet d'accompagnement individualisé) est mis en place entre les différents acteurs afin de réfléchir au mieux à un accueil sécurisant et bienveillant.

Un projet spécifique accueil inclusif est mis en œuvre depuis plusieurs années pour l'ensemble des accueils de loisirs gérés par la SPLEA, financé par la CAF, dans le cadre des fonds publics et territoires. Dans ce cadre, une AMP (Aide médico-psychologique) est embauchée pour venir en aide aux animateurs encadrant des enfants en situation de handicap ou des enfants en suspicion de handicap et intervient directement auprès des enfants. Par ailleurs, une formation sur la thématique de l'accueil inclusif est proposée chaque année aux personnels encadrants et du matériel spécifique est acheté en fonction des particularités des enfants. Enfin, une professionnelle spécialisée externe à nos services intervient auprès des enfants en situation de handicap.

### 3. Relation avec les familles

Notre principal objectif est de favoriser la communication et établir de bonnes relations avec les parents, de faire participer les familles à la vie du centre.

Une rencontre avec les familles lors de la première inscription est indispensable. Cela sera également l'occasion de faire visiter les locaux.

Toute l'équipe se doit d'être disponible pour répondre aux questions des parents. En effet, dans la gestion de la vie quotidienne, l'équipe d'animation a pour charge d'accueillir l'enfant mais aussi sa famille, de l'écouter et de retransmettre à cette dernière les informations concernant l'accueil de l'enfant.

Des rencontres avec les familles sont planifiées sur l'année qu'elles soient conviviales ou plus conformes :

- Matinée rencontre pour les enfants de petite section de maternelle avant la rentrée scolaire
- Réunion de rentrée
- Fête de Noël

- Barbecue en fin d'année scolaire
- Réunion de clôture

Ces moments conviviaux ont été bouleversés par la crise sanitaire et n'ont pas pu se dérouler depuis mars 2020. Nous tentons de conserver le lien avec les familles lors de l'inscription (notamment avec les 1ères années de maternelle) puis lors de l'accueil du matin et du soir ou par le biais de mails et newsletters.

Si des familles souhaitent échanger avec l'équipe, de nombreux moyens d'expression existent : au-delà du mail ou de l'appel téléphonique, ils ont également la possibilité de s'exprimer via l'enquête de satisfaction « familles » mise en place à de nombreuses reprises durant l'année (en octobre et en juin puis durant les ACM). Une boîte à idées est également disponible mais ce support est suspendu pour respecter les protocoles sanitaires.

#### 4. Santé/hygiène

L'assistant sanitaire du site de Hombourg est **Céline EL BASRI**.

La directrice, **Marie-Gaëlle AUBRY**, est la référente COVID-19. Elle formalise et est chargée de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus.

Lorsqu'un enfant se blesse sans trop de gravité, des soins lui sont immédiatement prodigués. Lors de l'absence de l'assistant sanitaire, chaque membre de l'équipe (étant formé minimum au PSC1) est en capacité d'administrer les premiers soins.

Aucun soin n'est administré sans avoir au préalable consulté le récapitulatif des fiches sanitaires (classeur bleu). De plus, à chaque fois qu'un enfant est soigné, la personne responsable reporte ces informations dans le cahier d'infirmerie.

Plusieurs trousse de premiers secours sont systématiquement emmenées lors des trajets périscolaire-école.

Les trousse mobiles ainsi que l'armoire à pharmacie sont constituées conformément aux listes établies par Jeunesse et Sports et vérifiées tous les mois.

Pour les plaies graves, l'équipe sera en capacité de prodiguer les premiers gestes suite aux consignes données par le SAMU après les avoir contactés.

En cas de traitement médical, l'équipe d'animation peut administrer un médicament à un enfant sur présentation d'une ordonnance. Les médicaments sont consignés dans la boîte à pharmacie, fermée à clé, se trouvant dans la salle d'activités manuelles.

## 5. Activités

Les différents modes de proposition d'activités sont les suivantes :

- ❖ Les activités choisies parmi différentes propositions permettent de réunir un groupe d'enfants autour d'une activité commune (différentes activités proposées sur un programme)
- ❖ Les activités proposées par les enfants : l'animateur laisse les enfants choisir et organiser leurs propres activités (activités au choix de l'enfant en discussion lors de forum)
- ❖ Les activités spontanées deviennent activités à part entière : l'animateur doit y prêter attention et rester bien à l'écoute de son public (jeux de rôle, jeux en extérieur)
- ❖ Les activités menées par les enfants par la mise à disposition du matériel pédagogique non dangereux : l'animateur n'intervient pas intempestivement mais doit rester présent et disponible (espaces permanents : dinette, jeux de construction, coloriage, ...)

Nous mettons en place des activités le soir, à raison de deux activités différentes (une pour les maternels et une pour les élémentaires), au choix des enfants. La décision a été prise en équipe afin de favoriser les enfants souhaitant profiter d'une activité cadrée, mais laissant la possibilité aux autres de jouer « librement », sous la surveillance d'un animateur.

D'où l'importance de la notion de « libre choix » : cette façon de laisser l'enfant « choisir » permet de donner une certaine « part » de pouvoir à l'enfant pour l'aider dans son développement affectif.

Les activités sont manuelles, ludiques, culturelles, sportives ou organisées dans le cadre d'un projet.

La notion de « libre choix » permettra ainsi aux enfants, notamment aux plus grands, de lire, de discuter avec leurs amis, d'être plus autonomes.

Nous essayerons de mettre en place ces activités après le goûter jusqu'à 18h maximum, plage horaire la plus demandée, afin que les enfants aient le temps de profiter de l'activité sans frustration du départ.

## 6. Transport

La SPL Enfance et Animation possède 5 minibus dont 2 affectés en temps périscolaire pour aller chercher les enfants de petite section à Hombourg.

Tous les véhicules sont munis de rehausseurs pour enfant de plus de 15kg. Si les enfants pèsent moins de 15kg, la famille peut mettre à disposition un siège pour le transport de leur enfant.

Lors des trajets écoles/périscolaire, les taux d'encadrement doivent être respectés.

Le personnel d'encadrement se munit systématiquement de la liste des enfants, d'une trousse de secours, d'un téléphone portable ainsi que d'un boudrier fluorescent.

## 7. Vie quotidienne

### **LES REPAS**

Les repas sont réalisés et livrés en liaison froide par « API Restauration ».

Lors de la livraison des repas, la démarche HACCP (prise de température, procédures de contrôle à réception) est mise en place afin de contrôler les aliments.

Les plats, conditionnés par barquette, sont remis en température dans un four spécifique.

Un échantillon de chaque repas et de chaque service est conservé au réfrigérateur durant 5 jours.

L'équipe veillera au respect de l'équilibre alimentaire et tentera de sensibiliser les enfants au goût (cela signifie que nous servirons de tout aux enfants sans pour autant les forcer à manger).

Les régimes alimentaires particuliers sont respectés : il est possible de commander des repas sans porc ou végétarien. Pour d'autres allergies alimentaires, dans le cadre d'un PAI, la famille peut apporter un panier repas chaque jour.

Les menus de la semaine sont affichés dans la structure et sont à disposition des familles sur le site internet.

De manière ponctuelle, les enfants auront le plaisir de pique-niquer, de découvrir un buffet (froid/chaud) ou des repas thématiques (semaine du goût, végétarien, produits issus de l'agriculture biologique...)

Les animateurs veilleront à la gestion du niveau sonore et tenteront de faire du repas, un moment de partage, de convivialité et d'échanges.

Le milieu d'une journée est synonyme de fatigabilité pour l'enfant. Il correspond à un creux d'énergie. Ce temps doit offrir de bonnes conditions de calme et de convivialité pour remplir son rôle réparateur.

### **LES GOUTERS**

Tous les deux mois, un plan goûters tenant compte de la composition du repas de midi est effectué.

Les goûters sont affichés dans le hall d'entrée pour les familles. Ils sont répertoriés dans un cahier où sont conservés le nom du produit, la DLC et le numéro de lot.

Tous les vendredis, le goûter est fait maison par une animatrice.

## **HYGIENE DES MAINS**

Avant chaque repas et/ou chaque activité, les enfants sont invités à se laver les mains. Une affiche leur indiquant comment bien se laver les mains est placée au-dessus du distributeur de savon. Les animateurs sont également présents pour répéter régulièrement les bons gestes à adopter. Du gel hydro alcoolique est également à disposition des usagers dans le sas d'entrée.

## **LE CHANGE**

Il se peut qu'un enfant se salisse accidentellement. Le périscolaire a des vêtements de rechange si besoin. L'équipe répertorie dans un cahier les vêtements prêtés aux familles. Si un enfant a besoin d'être nettoyé, nous avons à disposition des lingettes et des gants de toilettes à usage unique ainsi qu'une douche dans les sanitaires garçons.

### 8. Rythme de la journée

#### *Le matin*

Le périscolaire ouvre ses portes à 7h pour accueillir les enfants de Hombourg et de Petit Landau dont les parents travaillent et qui ne peuvent donc pas les emmener eux-mêmes à l'école.

Entre 7h et 7h20 les enfants peuvent prendre un petit déjeuner complet (pain, brioche, céréales, lait, jus de fruits...). Ceux qui ne prennent pas de petit déjeuner peuvent participer à des activités libres.

Les enfants de l'école de Hombourg sont accompagnés à l'école à pied à 7h45, **dernier délai.**

Les enfants de Petit-Landau sont emmenés à l'école en mini bus.

#### *L'accueil du midi*

Nous avons mis en place deux salles de restauration sur Hombourg, pour respecter le rythme des enfants (un enfant de maternelle a besoin de plus de temps et d'attention lors du repas) et dans un souci de bien-être (réduction du volume sonore). Des animateurs référents accompagnent tout au long de l'année les groupes d'enfants

- Dans la grande salle de restauration dès 11h50 avec 4 animateurs : les maternels
- Dans la 2<sup>ème</sup> salle dès 11h50 avec 2 animateurs : les CP/ CE1 et dès 12h25 avec 2 animateurs : les CE2/CM1/CM2

Toutes les tables sont prêtes à l'arrivée des enfants, sauf pour le groupe des CE2/CM1/CM2 où la vaisselle est prête sur une table.

Les animateurs invitent les enfants à se souhaiter un bon appétit. La lecture du menu est réalisée soit par un agent de service, soit par un animateur.

Les agents de service disposent de 4 chariots (3 pour chaque service + 1 pour le débarrassage). En maternelle, les animateurs des MS/GS, se déplacent pour récupérer les assiettes des plus petits, les passer aux agents de service qui les remplissent. En temps normal, les plus grands viennent au chariot avec leur assiette et les agents de service leur servent le repas. En période COVID, ce sont également les animateurs qui les servent pour éviter les déplacements.

Sur le service des élémentaires, ce sont les animateurs qui servent les enfants. Ils passent de table en table avec le chariot pour déterminer avec l'enfant la quantité mise dans l'assiette. Les enfants s'engagent alors à manger ce qu'ils ont demandé.

Les animateurs aident les plus petits afin que ce moment se passe dans les meilleures conditions. Ils veillent à ce que les enfants goûtent à tout pour leur permettre de découvrir de nouvelles saveurs.

Au moment de débarrasser, une bassine est mise à disposition pour que les enfants vident leurs assiettes. Les élémentaires débarrassent leurs déchets et leurs couverts dans des barquettes placées sur leur table à la fin du repas.

Pour le service à Petit-Landau, quelques éléments diffèrent :

L'accueil du midi des enfants de Petit Landau se fait dans la salle de restauration du multi accueil, au 5 rue des Anges.

Un seul service est assuré pour les enfants de l'élémentaire, dès la sortie d'école. Un agent de service, aidé par les animatrices, sert le repas aux enfants.

La lecture du menu se fait par un animateur ou par les enfants.

#### *L'accueil du soir*

Dès 16h, les enfants sont récupérés aux écoles. Contrairement à l'accueil du midi, où le temps du repas se déroule dans la commune, les enfants de Petit-Landau rejoignent les autres enfants sur Hombourg. Arrivés au périscolaire, un goûter **échelonné** est proposé et préparé par les animateurs.

Après le goûter, un temps d'échange est organisé par petits groupes. Une boîte à idées est également mise à disposition des enfants à la borne d'accueil pour recueillir leurs avis, leurs propositions d'activité, ...Ce dispositif est suspendu en cette période sanitaire compliqué.

Il est possible pour les enfants de faire leurs devoirs le lundi, mardi et jeudi. Ce n'est pas une aide aux devoirs mais un temps donné et proposé aux enfants pour les faire. Ce temps est en semi-autonomie, géré par l'animateur d'accueil.

Chaque animateur a un rôle bien précis durant l'accueil du soir. Son rôle est défini pour l'année et affiché sous forme de tableau dans la salle de pause et dans le bureau de la directrice pour memento.

*Le mercredi*

Voici le déroulement d'une journée type le mercredi :

7h à 9h	Accueil échelonné des enfants
8h30	Petit déjeuner
9h à 10h	Jeux libres et forum choix des activités
10h à 11h15	Activités
11h15 à 11h45/12h15	Jeux libres / extérieur
11h45	Passage à table maternels
12h15	Passage à table élémentaires
13h/13h15	Temps libres + sieste
13h30	Arrivée et/ou départ des enfants
14h	Début des activités / sortie
16h	Goûter
16h30	Jeux libres (dans 2 salles d'activités) + départ échelonné des enfants
18h30	Fermeture du service

## **VI. Relation avec les partenaires**

### *LES ECOLES*

Les échanges doivent être présents et constants pour une bonne articulation des temps scolaires et périscolaires.

### *API RESTAURATION*

Le prestataire met un point d'honneur à inclure l'avis de ses clients : ainsi les directeurs sont invités à une réunion de concertation toutes les six semaines environ lors de la proposition des menus, variés et équilibrés.

## **VII. Modalités d'évaluation**

**« Evaluer, c'est comprendre, éclairer l'action de façon à pouvoir décider avec justesse de la suite des événements ». (R. Legendre)**

L'évolution des enfants, l'intégration des enfants, l'application des règles de vie et les relations avec les familles sont les critères sur lesquels nous baserons notre évaluation. Différents moyens d'évaluation seront mis en place afin de répondre à ces critères et améliorer de façon continue la prestation.

### *LES MOYENS D'EVALUATION*

#### Avec l'équipe animation :

- Travailler ensemble sur l'élaboration du projet pédagogique (partage d'expériences, d'idées, discussions autour de projets d'animation).
- Des réunions d'équipe entre chaque période avant les vacances pour évaluer l'organisation de la structure.
- Formations individuelles, analyse de la pratique.
- Recevoir des stagiaires qui seront évalués selon une grille d'évaluation.

#### Avec les enfants :

- Un bilan sera fait par les animateurs, afin de recueillir les ressentis des enfants sur les activités et d'éventuelles idées pour des animations à venir, ceci pour faciliter la libre expression, par le biais de la cible de l'humeur.
- Une attention constante de la part des membres de l'équipe permet de repérer les manques et besoins des enfants et dans d'autres cas, l'évolution de l'enfant au sein du groupe.

#### Avec les parents :

- Les temps d'accueil du soir permettent d'échanger avec les parents sur l'accueil périscolaire, les vacances.
- Associer les parents à la vie de la structure en organisant des temps forts (fête de fin d'année...) est aussi un bon moyen de dialoguer (si les protocoles sanitaires le permettent)
- Mise en place d'une enquête de satisfaction

# ANNEXES